



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Stocks d'équipements de protection individuelle pour les professionnels de santé

Question écrite n° 32622

Texte de la question

Mme Jeanine Dubié interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les stocks d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les professionnels libéraux de santé. En effet, alors que l'hypothèse d'une seconde vague semble se préciser, plusieurs syndicats et professionnels de santé libéraux s'inquiètent de l'arrêt de fournitures de protection individuelle par l'État au 4 octobre 2020. Des difficultés d'approvisionnement en gants latex et en surblouses sont déjà constatées, faisant peser des risques pour la sécurité des professionnels libéraux de santé et leurs patients en cas de nouvelle vague épidémique. C'est pourquoi elle l'interroge sur les stocks exacts de ces équipements et lui demande dans quelle mesure l'État peut garantir un approvisionnement suffisant d'EPI pour les professionnels de santé libéraux, à des tarifs qui soient supportables.

Données clés

Auteur : [Mme Jeanine Dubié](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32622

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2020](#), page 6612

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)